Commission des libérations conditionnelles du Canada

2015-2016

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016
(Commission des libérations conditionnelles du Canada)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2015

ISSN 2292-5074
Catalogue PS91-4/2015F-PDF

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT 1

SECTION I – SURVOL DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION 2

PROFIL ORGANISATIONNEL 2

CONTEXTE ORGANISATIONNEL 5

Raison d'être 5

Responsabilités 5

Notre mission 5

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP) 6

Priorités organisationnelles 7

Analyse des risques 14

Dépenses prévues 20

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation 22

Budget des dépenses par crédit voté 23

SECTION II – ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 24

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 24

PROGRAMME 1.1 : DÉCISIONS RELATIVES À LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION 24

PROGRAMME 1.2 : APPLICATION TRANSPARENTE ET RESPONSABLE DU PROCESSUS DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION 25

PROGRAMME 1.3 : DÉCISIONS RELATIVES À LA SUSPENSION DU CASIER ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA CLÉMENCE 27

PROGRAMME 1.4 : SERVICES INTERNES 28

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 29

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF 29

TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 30

DÉPENSES FISCALES ET ÉVALUATIONS 30

SECTION IV – COORDONNÉES DE L'ORGANISATION 31

ANNEXE – DÉFINITIONS 32

NOTES DE FIN DE DOCUMENT 34

Message du président

À titre de président de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (la CLCC ou la « Commission »), je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2015-2016.

Depuis plus de 50 ans (56 ans), des commissaires et des fonctionnaires dévoués de la CLCC travaillent d'arrache-pied afin de contribuer à la protection et à la sécurité du Canada au moyen de programmes qui permettent d'appuyer et de fournir des décisions indépendantes de qualité en matière de mise en liberté sous condition et de suspension du casier et des recommandations en matière de clémence.

Au cours de la prochaine année, les efforts de la Commission continueront d'être guidés par un engagement constant envers la sécurité publique et le service au public. La CLCC concentrera ses efforts sur les priorités qui lui permettront de donner suite aux défis et aux possibilités à venir. Les priorités de la Commission sont les suivantes :

- Administration efficace des responsabilités prescrites par la loi;
- Amélioration et mise en œuvre des mesures de gain d'efficience et d'efficacité;
- Renforcement de l'engagement des et soutien aux membres du personnel et commissaires;
- Prestation de services aux victimes;
- Collaboration efficace avec les partenaires.

En s'appuyant sur les réalisations accomplies en 2014-2015, la Commission demeurera également souple dans son travail, tout en maintenant l'excellence de la gestion des programmes et des décisions, en modernisant et en renouvelant l'organisation et en améliorant sa responsabilisation et son ouverture en ce qui a trait à l'ensemble des activités.

C'est toujours un privilège de pouvoir mettre en évidence les réalisations marquantes de notre organisation et de soumettre au Parlement un plan clair et concis énonçant la voie qu'empruntera la Commission afin de s'acquitter de son important rôle au sein du portefeuille de la Sécurité publique.

Je demeure convaincu que la mise en œuvre des plans et des priorités exposés dans le présent rapport permettra à la CLCC de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec une efficience et une efficacité accrues. La Commission continuera de satisfaire aux normes les plus élevées en matière de professionnalisme, de contribuer à la saine gestion des ressources qui lui sont allouées et d'offrir une valeur et des résultats optimaux pour les Canadiens.

Harvey Cenaiko
Président, Commission des libérations conditionnelles du Canada

Section I – Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Blaney, C.P., député

Premier dirigeant : Harvey Cenaiko, président

Portefeuille ministériel : Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Instruments habilitants : Les lois en vertu desquelles la CLCC exerce ses activités comprennent la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et son règlement, la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ) et son règlement, les lettres patentes, le *Code criminel*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres lois.

Année d'incorporation ou de création: 1959

Autre : La CLCC s'efforce constamment de contribuer à l'objectif du gouvernement du Canada qui consiste à faire du Canada un pays sécuritaire et sûr. Elle contribue à ce résultat en prenant des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition et la suspension du casier et en formulant des recommandations en matière de clémence de manière à assurer la réinsertion des délinquants dans la collectivité en toute sécurité.

La CLCC est dirigée par un président qui rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le ministre n'a cependant pas le pouvoir légal de donner des directives au président ni aux autres membres de la CLCC dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir décisionnel. Cette structure aide à assurer l'impartialité et l'intégrité du processus décisionnel de la Commission.

Lorsqu'elle rend des décisions concernant la mise en liberté sous condition ou la suspension du casier et lorsqu'elle fait des recommandations relatives à la clémence, la Commission a pour but premier la protection à long terme de la société. La CLCC prend ses décisions de façon autonome et indépendante. Cependant, en vertu de la loi et des politiques qui la régissent, ses décisions sont publiques et transparentes.

La protection de la société est le principal facteur dont la Commission tient compte dans toutes les décisions qu'elle prend. Les décisions se limitent aux mesures qui sont nécessaires et proportionnelles aux objectifs de la mise en liberté sous condition.

Les résultats du travail de la CLCC figurent dans son Rapport de surveillance du rendement (RSR). Ce rapport contient de l'information sur le rendement et des données statistiques pour les cinq dernières années relativement aux deux programmes de la CLCC qui sont régis par la loi – le programme de mise en liberté sous condition et le programme de clémence et de suspension du casier.

La Commission s'acquitte de ses responsabilités à son bureau national, à Ottawa, ainsi que dans ses six bureaux établis dans cinq régions à l'échelle du Canada (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique).

Emplacement des bureaux de la CLCC

Les bureaux régionaux de la CLCC offrent le programme de mise en liberté sous condition. Les décisions concernant la mise en liberté sous condition sont prises par les commissaires, qui sont appuyés par des employés de la fonction publique. Ceux-ci planifient les audiences, remettent de l'information pour la prise de décisions, veillent à ce que l'information soit transmise aux délinquants et communiquent les décisions sur la mise en liberté sous condition aux délinquants, aux représentants du Service correctionnel du Canada (SCC) et à d'autres personnes intéressées, au besoin. Le personnel des bureaux régionaux s'occupe aussi de communiquer des renseignements aux victimes, de prendre les dispositions requises pour permettre à des personnes d'assister à des audiences à titre d'observateurs et de traiter les demandes d'accès au registre des décisions de la Commission.

Tandis que les commissaires des cinq bureaux régionaux sont responsables des décisions relatives à la suspension du casier, le travail de collecte de données, d'enquête et d'évaluation en ce qui a trait à la suspension du casier et à la clémence est effectué au bureau national par le personnel de la fonction publique. En outre, les commissaires de la Section d'appel du bureau national examinent les décisions relatives à la mise en liberté sous condition lorsqu'une demande d'appel est reçue afin de s'assurer que les lois et processus ont été respectés.

Les fonctionnaires du bureau national élaborent des politiques et des procédures nationales concernant tous les domaines de programme, coordonnent les rendez-vous et la formation des commissaires, offrent un programme d'information du public et répondent

aux demandes d'AIPRP. Les autres tâches accomplies au bureau national comprennent la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des ressources, la surveillance des programmes, les examens de cas et les enquêtes et une gamme de services internes.

Conformément aux dispositions énoncées dans les lois qui régissent la CLCC, les commissaires rendent leurs décisions en toute indépendance, sans aucune ingérence de quelque type que ce soit. À titre de décideurs indépendants, ils sont tenus de respecter les lois et les politiques et sont chargés :

- d'examiner tous les renseignements pertinents dans les cas de mise en liberté sous condition, de suspension du casier et de clémence;
- d'effectuer une analyse approfondie de chaque cas et de demander des renseignements supplémentaires, au besoin, pour rendre des décisions judicieuses;
- d'évaluer le risque et d'autres facteurs liés aux cas, de se prononcer de façon autonome sur chaque cas et de fournir, par écrit, des motifs valables et bien documentés justifiant leurs décisions;
- de veiller à ce que les audiences soient menées conformément au devoir d'agir équitablement et à ce que toutes les garanties procédurales soient respectées.

Le président de la CLCC est un commissaire à temps plein et il est le premier dirigeant de la Commission. Il dirige la prestation des programmes de la CLCC conformément aux priorités et aux plans généraux du gouvernement du Canada. Il est responsable de l'efficacité et de l'efficience des politiques et des opérations de la CLCC. Le président est secondé dans ces responsabilités par le premier vice-président, le vice-président de la Section d'appel et les cinq vice-présidents régionaux.

Le directeur général exécutif de la CLCC est le principal cadre et l'administrateur en chef des opérations. Pour appuyer le président dans l'exercice de ses fonctions, il joue un rôle de direction dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle, de la gestion des ressources, de la surveillance et de l'administration des programmes, ainsi que dans le fonctionnement du bureau national et des bureaux régionaux.

L'organigramme ci-dessous fournit des renseignements supplémentaires.

Remarque : Dans l'organigramme ci-dessus, les fonds bleus représentent les titulaires nommés pour une durée déterminée par le gouverneur en conseil et les fonds gris représentent les employés de la fonction publique.

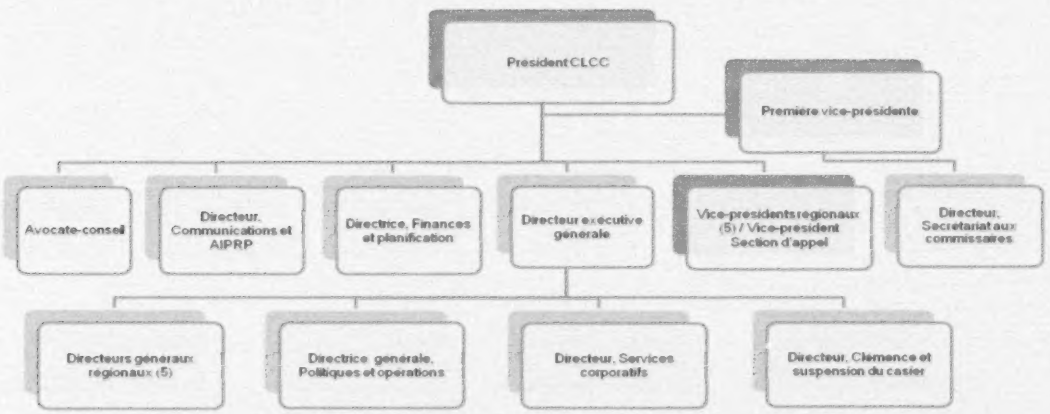

Contexte organisationnel

Raison d'être

La CLCC est un organisme qui fait partie du portefeuille de la Sécurité publique.

La Commission est un tribunal administratif indépendant qui, en vertu de la LSCMLC, a toute compétence et latitude pour octroyer, annuler, faire cesser et révoquer une semi-liberté, une libération conditionnelle totale et autoriser ou approuver une permission de sortir. Elle peut aussi donner suite à une recommandation de révoquer ou de faire cesser une libération d'office.

La Commission a toute compétence et latitude pour ordonner, refuser ou révoquer la suspension du casier en vertu de la LCJ. En outre, la CLCC a le droit de modifier ou d'annuler toute interdiction de conduire en cours d'exécution en vertu de l'article 109 et d'enquêter sur des demandes de prérogative royale de clémence (PRC) en vertu de l'article 110 de la LSCMLC. La Commission fournit également des recommandations concernant la clémence au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Responsabilités

En plus de sa raison d'être ci-dessus, la CLCC peut aussi ordonner, à la suite d'un renvoi du SCC, que certains délinquants purgent leur peine jusqu'au bout. Il s'agit du maintien en incarcération au cours de la période prévue pour la libération d'office. De surcroît, la Commission rend des décisions touchant la mise en liberté sous condition à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale – qui purgent une peine d'une durée de deux ans ou plus – et des délinquants purgeant une peine de moins de deux ans dans un territoire ou une province ne disposant pas d'une commission des libérations conditionnelles. Seules les provinces du Québec et de l'Ontario disposent de leur propre commission des libérations conditionnelles, qui rend des décisions à l'égard des délinquants sous la responsabilité de la province

La Commission assume des responsabilités prévues par la loi en ce qui a trait à la transparence et à la responsabilité, à savoir la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels et aux observateurs présents aux audiences; l'accès au registre des décisions de la CLCC et la prestation d'un programme d'information du public.

Notre mission

> *La Commission des libérations conditionnelles du Canada, en tant que partie intégrante du système de justice pénale, prend en toute indépendance des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition et sur la suspension du casier et formule des recommandations en matière de clémence. Elle contribue à la protection de la société en favorisant la réintégration en temps opportun des délinquants comme citoyens respectueux des lois.*

En tant que partenaire du système de justice pénale, la Commission contribue à assurer le maintien d'une société juste, paisible et sûre. Dans l'énoncé de la mission, le terme « contribuer » est utilisé pour souligner le fait que la Commission ne travaille pas seule vers la poursuite de cet objectif.

En effet, la Commission collabore avec ses partenaires clés du portefeuille, les commissions des libérations conditionnelles provinciales, les partenaires du système de justice pénale et avec beaucoup d'autres organismes et représentants de la collectivité.
La mission de la CLCC établit quatre valeurs fondamentales :

- contribution au maintien d'une société juste, paisible et sécuritaire;
- respect du potentiel et de la dignité de chacun et de chacune de même que de l'égalité des droits de tous les membres de la société;
- conviction que la contribution de commissaires et d'employés aussi compétents que motivés est essentielle à la réalisation de la mission de la Commission;
- engagement à faire preuve de transparence, d'intégrité et de responsabilité dans la réalisation de son mandat.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP)

Le résultat stratégique et l'AAP de la Commission témoignent des principaux aspects des responsabilités que la loi confère à l'organisme en ce qui a trait à la mise en liberté sous condition, à la suspension du casier et à la clémence et représentent les domaines de responsabilité et de rendement envers lesquels le public et les parlementaires se montrent le plus souvent intéressés. Dans ce contexte, le résultat stratégique de la Commission est la pierre angulaire de sa responsabilité à l'égard du public. L'AAP comprend un seul résultat et quatre programmes.

Le paragraphe ci-dessous illustre le cadre complet des programmes de la CLCC qui contribuent à la réalisation du seul résultat stratégique de la Commission.

Résultat stratégique

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.

Programme : 1.1 Décisions relatives à la mise en liberté sous condition
Programme : 1.2 Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition;
Programme : 1.3 Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations touchant la clémence;
Programme : 1.4 Services internes

Priorités organisationnelles

Les tableaux qui suivent définissent les principales priorités organisationnelles de la CLCC pour 2015-2016 et harmonisent celles-ci avec le résultat stratégique et les activités stratégiques de la Commission. Ils expliquent aussi pourquoi il s'agit de priorités et présentent des plans pour réaliser ces priorités.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Administration efficace des responsabilités prescrites par la loi	En cours	**Résultat stratégique :** Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. **Programmes** - Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; - Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; - Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence; - Services internes.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité?		
- La CLCC s'efforce continuellement de renforcer sa capacité de rendre des décisions judicieuses concernant la mise en liberté sous condition, compte tenu des difficultés importantes liées à la prestation de programmes. En voici des exemples : complexité accrue de la prise de décisions touchant la mise en liberté sous condition, diversité de la population de délinquants sous responsabilité fédérale et problèmes de santé mentale. En 2015-2016, la CLCC s'attend à effectuer plus de 19 000 examens en vue d'une mise en liberté sous condition pour des délinquants sous responsabilité fédérale ou provinciale/territoriale. - Aux termes de la loi, la Commission doit assumer des responsabilités en matière de transparence et d'obligation de rendre compte. Il est essentiel que la CLCC continue de faire preuve de transparence et de responsabilité envers le public et les victimes d'actes criminels dans l'exercice de son mandat. Au cours de l'année à venir, la Commission s'attend à avoir plus de 25 000 contacts avec des victimes, à fournir de l'aide à plus de 3 800 observateurs aux audiences, y compris des victimes lisant des déclarations pendant les audiences, et à traiter environ 6 500 demandes d'accès au registre des décisions de la Commission. - Les suspensions du casier profitent non seulement aux personnes qui les obtiennent, mais également à la société en général. Les personnes qui ont obtenu la suspension de leur casier démontrent qu'elles sont déterminées à adopter un mode de vie respectueux des lois et à se réconcilier avec la société, ce qui leur permet d'obtenir un emploi, d'être moins dépendantes des programmes sociaux et, par conséquent, de redonner à la société en produisant un revenu et en contribuant à la croissance sociale et économique. En 2015-2016, la CLCC compte mener environ 10 000 évaluations de dossiers en vue de la suspension du casier et rendre des décisions connexes. - Des normes de service s'appliquent au programme de suspension du casier, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation* (LFU). - La PRC ou clémence s'applique uniquement dans des cas exceptionnels, lorsqu'il n'existe aucun		

autre recours légitime et que, sans ce recours, le demandeur subirait un préjudice excessif disproportionné par rapport à la nature de l'infraction ou des infractions, préjudice qui serait plus sévère pour le demandeur que pour d'autres personnes dans une situation semblable.
Plans en vue de donner suite à la priorité
Continuer à : - Prendre en toute indépendance des décisions éclairées sur la mise en liberté sous condition et la suspension du casier et faire des recommandations en matière de clémence. - Perfectionner les politiques liées à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier en fonction des exigences découlant des lois et des règlements ou élaborer de telles politiques, ainsi qu'offrir de la formation dans l'ensemble de la Commission afin d'assurer l'uniformité à l'échelle nationale des processus décisionnels. - Gérer les programmes de façon complète et efficiente et soutenir la prise de décisions des commissaires. - Prendre en charge la planification et l'établissement des rapports ministériels et fournir des services de surveillance et de soutien opérationnels relatifs à l'approvisionnement et aux finances. - Améliorer les normes de service et l'efficience liées à l'exécution des programmes de mise en liberté sous condition et de suspension du casier et au processus décisionnel des commissaires et faire le suivi à cet égard. - Répondre de façon efficace aux demandes de renseignements et aux requêtes des parlementaires. - Examiner, renouveler ou créer des produits de communication afin de renseigner les victimes, les délinquants et le grand public sur les répercussions qu'ont les modifications législatives sur les activités de la Commission.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Amélioration et mise en œuvre des mesures de gain d'efficience et d'efficacité	En cours	**Résultat stratégique :** Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. **Programmes** - Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; - Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; - Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence; - Services internes.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité?		
- Une structure de gouvernance rigoureuse et axée sur la réalisation des objectifs stratégiques est la clé d'un système organisationnel intégré de prise de décisions et permet d'affecter efficacement les ressources aux priorités, d'aligner les programmes en fonction des résultats et de gérer les responsabilités. - Dans le but d'accroître la rentabilité et l'efficience de l'organisation, la Commission continue		

d'examiner ses processus décisionnels et ses structures de soutien actuels pour déterminer les parties pouvant nécessiter des améliorations et des mises à jour et la façon d'intégrer ces dernières.

- La gestion efficace de l'information et de la technologie est essentielle à la mise en œuvre de la stratégie organisationnelle et à la réalisation du mandat de la CLCC.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Continuer à :

- Évaluer, à la demande des organismes centraux, l'incidence des propositions du gouvernement pour la réforme du système correctionnel et du système de justice pénale se rattachant aux politiques et aux procédures de la Commission, aux contraintes prévues concernant la charge de travail, aux besoins en ressources et aux exigences liées à la formation des commissaires et des employés de la Commission.
- Envisager des façons novatrices et plus efficaces de permettre à la CLCC de s'acquitter de son mandat et de sa mission de base en ce qui a trait à ses modèles décisionnels et aux structures opérationnelles qui les soutiennent.
- Mener des initiatives dans le but d'améliorer, de communiquer et de soutenir des pratiques de gestion de la stratégie organisationnelle afin de mieux éclairer les décideurs à tous les échelons de la Commission.
- Donner suite aux conseils et aux recommandations des organismes centraux afin de renforcer les procédures de gestion interne.
- Renforcer les processus de recrutement pour faire en sorte que la Commission dispose d'employés possédant les compétences requises.
- Offrir des services de soutien (p. ex. en matière de ressources humaines, de technologies de l'information, de gestion de l'information, de sécurité et de locaux) à l'échelle de l'organisation.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Renforcement de l'engagement et du soutien des membres du personnel et des commissaires	En cours	**Résultat stratégique :** Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. **Programmes** - Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; - Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; - Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence; - Services internes.

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- La CLCC traitera ses commissaires et ses employés d'une manière transparente et équitable pour les aider à s'adapter aux nouveaux modes de fonctionnement et à relever les défis à venir.
- La formation des commissaires est une priorité, car les décisions de la Commission doivent être fondées sur un processus décisionnel juste et uniforme.

Plans en vue de donner suite à la priorité
Continuer à : - Favoriser les communications en temps opportun entre les cadres supérieurs, les commissaires et le personnel afin de les encourager à contribuer à la formulation des recommandations liées aux améliorations à apporter aux activités internes. - Améliorer les activités liées à la gestion des connaissances, à l'apprentissage et au perfectionnement, aux systèmes et aux outils et répondre aux besoins organisationnels plus rapidement et plus efficacement. - Accroître la capacité de l'organisation de fournir des services adéquats dans des secteurs comme ceux de la planification des RH, de la sécurité et de la gestion de l'information. - Accroître l'utilisation de façon efficace des outils de communication internes, tels qu'iNet (c.-à-d. intranet) et Objectif/Destination 2020. - Reconnaître le rendement et l'engagement exceptionnels du personnel en mettant en place un programme efficace de remise de Prix de distinction du président et en remettant des primes instantanées.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Prestation de services aux victimes	En cours	**Résultat stratégique :** Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. **Programmes** - Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; - Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; - Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité?		
- Dans le cadre de l'initiative gouvernementale visant à faciliter l'accès des victimes au système de justice, de même que des responsabilités prévues par la loi et de l'engagement de la Commission à l'égard de la transparence et de l'obligation de rendre compte, il est important d'assurer l'accès à l'information pour les victimes d'actes criminels.		
Plans en vue de donner suite à la priorité		
Continuer à : - Fournir des services d'information de qualité aux victimes et au public et maintenir ces services. - Mettre à jour les produits d'information du public à l'intention des victimes sur le processus de prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition et mener des activités de sensibilisation. - Travailler de concert avec le SCC pour améliorer l'efficacité de la CLCC dans les domaines de responsabilité partagée concernant la prestation de renseignements aux victimes. - Favoriser les relations continues avec l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, les		

organisations non gouvernementales pour les victimes et d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent auprès des victimes.

- Créer et lancer une procédure efficace de traitement des plaintes des victimes à l'échelle du pays.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Collaboration efficace avec les partenaires	En cours	**Résultat stratégique :** Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. **Programmes** - Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; - Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; - Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence.

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Les échanges efficaces d'information de même que la consignation et la communication exactes des renseignements concernant les délinquants jouent un rôle déterminant dans la capacité de la Commission de prendre des décisions éclairées.
- Le SCC fournit à la CLCC les renseignements dont celle-ci a besoin pour prendre ses décisions, assure la surveillance des délinquants dans la collectivité, suivant les décisions prises par la CLCC, et informe cette dernière lorsqu'il y a modification du niveau de risque que présente un délinquant dans la collectivité.
- Le paragraphe 25(1) et l'alinéa 101*b*) de la LSCMLC orientent le SCC et la Commission en ce qui a trait aux renseignements qu'il convient de transmettre et dont il faut tenir compte au moment de prendre des décisions concernant la mise en liberté sous condition et la surveillance des délinquants.
- La Commission doit continuer de favoriser, de maintenir et de rechercher des partenariats auprès d'organisations pour promouvoir son mandat et tirer profit des occasions de réaliser des économies.

Plans en vue de donner suite à la priorité
Continuer à : - Gérer de façon efficiente les relations de travail avec les partenaires du système de justice pénale, des organisations du portefeuille de la Sécurité publique et des organismes centraux à l'échelon national. - Gérer de façon efficiente les partenariats à l'échelon régional (p. ex. les réunions des comités régionaux de liaison avec le SCC, les unités des services aux victimes, les comités consultatifs sur les victimes, les ministères provinciaux ou territoriaux et les services municipaux, les organisations non gouvernementales, etc.). - Rencontrer le Cercle autochtone pour examiner les mesures à prendre pour améliorer l'accès aux services pour les délinquants et les victimes autochtones. - Gérer de façon efficace les affaires internationales, y compris les relations avec l'Association internationale des responsables des libérations conditionnelles (APAI) et d'autres organisations internationales de libération conditionnelle, de même que les demandes de renseignements relatives à ces organisations.

Analyse des risques

Risque[1]	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes
Processus décisionnel de qualité La qualité du processus décisionnel risque d'être touchée si l'on ne règle pas les points suivants : - Révision continue des politiques et des procédures afin de tenir compte des modifications législatives; - Le processus de qualification des commissaires n'entraîne pas la nomination ou le renouvellement du mandat des commissaires et les questions liées aux normes professionnelles ne sont pas résolues; - Harmonisation des politiques avec celles du SCC en ce qui a trait aux cirières d'évaluation du risque.	- Veiller à la mise en œuvre continue du programme de formation des commissaires. - Élaborer un programme de formation des commissaires afin d'aider à rassembler l'ensemble de la formation essentielle et nécessaire et de finaliser la modernisation de l'orientation des commissaires. - Offrir régulièrement aux commissaires des activités de formation au bureau national et dans les bureaux régionaux (p. ex. séances d'orientation des commissaires, formation annuelle sur l'évaluation du risque (FAER), formations/ateliers régionaux à l'intention des commissaires, etc.). - Effectuer deux processus de qualification par année et maintenir une liste des commissaires qualifiés à prendre en considération lors d'une nomination. - Tenir des consultations continues à l'échelon national afin d'élaborer et de communiquer des politiques et des procédures. - Élaborer et fournir au personnel du matériel de formation et de transfert des connaissances (p. ex. au moyen de l'initiative de planification de la relève, de la formation des agents régionaux des communications (ARC), etc.). - Tenir des réunions régulièrement avec les intervenants.	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence Services internes

Risque[1]	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes
Prestation et gestion de programmes Il y a un risque que la Commission ne soit pas en mesure d'offrir le niveau requis de programmes et de services en raison de facteurs tels que des modifications législatives fréquentes ou importantes, une capacité limitée en matière de ressources, des problèmes de rendement, une infrastructure de TI vétuste, un soutien insuffisant de la TI, des problèmes relatifs à la gestion du savoir ou à la réalisation d'économies.	- Normaliser, harmoniser et documenter des processus organisationnels et opérationnels dans le cadre du projet de renouvellement et d'efforts particuliers déployés par le Comité des ressources humaines (CRH) afin d'assurer la planification de la relève pour des postes clés considérés comme à risque. - Continuer la mise en œuvre du nouveau système de gestion du rendement. - Mettre à jour les formules de calcul de la charge de travail afin d'éclairer la combinaison optimale nécessaire en ce qui a trait au recours à des commissaires à temps plein et à temps partiel. - Collaborer étroitement avec le bureau du ministre et le Bureau du Conseil privé afin de déterminer et de gérer les postes à pourvoir de commissaires à temps plein et à temps partiel. - Établissement d'un comité qui se réunit aux deux semaines afin d'évaluer et de réattribuer les charges de travail des commissaires dans l'ensemble des régions. - Continuer d'offrir au personnel et aux commissaires des activités de formation pertinentes et en temps opportun. - Fournir une formation polyvalente aux employés, le cas échéant, afin de leur donner l'occasion d'élargir leur somme d'expérience et de connaissances. - Continuer de travailler avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et d'autres intervenants pour entretenir un dialogue régulier et efficace. - Continuer de veiller à ce que les processus de dotation soient effectués et que les bassins de candidats qualifiés soient établis en vue de permettre de combler les postes rapidement. - Poursuivre le projet de dossiers électroniques dans le SID. - Travailler activement dans la grappe Freebalance afin de s'assurer qu'un investissement peut être fait pour mettre à jour le système Freebalance, étant donné que la transformation de la gestion financière n'entraînera pas une transition vers un nouveau système financier avant plusieurs années.	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence Services internes

Risque[1]	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes
Établissement et maintien d'un capital humain Il y a un risque que les principales activités et fonctions soient touchées si la Commission n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant à leur bien-être.	- Faire la promotion des occasions offertes pour les personnes intéressées à un poste de commissaire. - Perfectionner les outils d'évaluation utilisés durant le processus de qualification des commissaires. - Offrir de façon continue de la formation aux commissaires afin de leur permettre d'accroître leurs compétences et leurs connaissances. - Des évaluations des commissaires sont effectuées chaque année afin de déterminer des forces et des aspects à améliorer qui orientent les activités de formation. - Élaborer et/ou mettre à jour des solutions/outils en matière de dotation (c.-à-d. créer des bassins, des processus de nomination anticipée, des modèles d'outils de dotation, des solutions de rechange au recrutement de travailleurs temporaires, etc.). - Offrir de la souplesse dans les heures de travail/de formation à titre de solution de conservation de l'effectif. - Élaborer un cadre d'apprentissage et de perfectionnement. - Le programme Direxion est en place pour le perfectionnement des compétences en leadership aux niveaux EX moins 1 et moins 2. - Un plan de relève est mis en œuvre avec le soutien des champions et de leurs groupes de travail. - Continuer d'utiliser les zones de sélection nationale, au besoin, afin d'accroître les possibilités. - Surveiller le système de gestion du rendement (c.-à-d. formation obligatoire en ligne, examens du premier semestre et plans d'apprentissage, etc.).	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence Services internes
Respect des exigences des organismes centraux Il y a un risque que la Commission connaisse des difficultés au chapitre de sa capacité de se conformer aux	- Continuer la surveillance sur place et à distance des pratiques de gestion financière et d'approvisionnement. - La Commission a nommé un champion des langues officielles, soutient la formation linguistique des employés et veille à ce que les exigences linguistiques à l'égard du milieu de travail et des titulaires soient appropriées et respectées.	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Risque[1]	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes
politiques et aux exigences pangouvernementales, ce qui minerait sa crédibilité.	- Promouvoir et accroître la sensibilisation à l'égard des préoccupations en matière de sécurité, compte tenu de la Politique sur la sécurité du gouvernement. - Tenir régulièrement au SCC des réunions du Comité directeur de la technologie de l'information (CDTI) afin d'assurer la continuité de la responsabilité. - Un système de surveillance et de suivi est en place afin de réattribuer les dossiers de suspension du casier cruciaux.	Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence Services internes

Vu le contexte financier actuel, la Commission continuera d'examiner les dépenses de programme et les possibilités de réinvestissement, de définir des mesures d'accroissement de l'efficacité et de procéder à des réaffectations par rapport aux priorités définies. La CLCC continuera d'atténuer et de gérer l'incidence des pressions, des mesures d'accroissement de l'efficacité et des modifications législatives afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les Canadiens.

La CLCC s'acquitte de ses fonctions dans un environnement dynamique exigeant une évaluation minutieuse des questions liées à la justice pénale et des préoccupations des collectivités afin de garantir le respect de l'objectif du gouvernement du Canada : « Un Canada sûr et sécuritaire ». La Commission recherche rigoureusement des occasions d'innovation et d'amélioration pour faire face aux contraintes concernant la charge de travail. La sécurité publique demeure la principale préoccupation de la Commission pour tout ce qui concerne les politiques décisionnelles, la formation et les opérations.

La Commission est responsable de deux secteurs de programmes fondés sur la loi, à savoir la mise en liberté sous condition et la suspension du casier et la clémence. Elle gère également une gamme de services internes essentiels à la prestation de ces programmes. Le domaine de la mise en liberté sous condition est le plus vaste, et 79 % des fonds dépensés annuellement (notamment en ce qui concerne la mise en liberté sous condition ainsi que la transparence et l'obligation de rendre compte) y sont consacrés. La prestation des programmes exige beaucoup de personnel, et les coûts salariaux représentent environ 85 % des dépenses de programme annuelles. La plupart des autres dépenses sont des frais de fonctionnement essentiels, comme les déplacements occasionnés par les audiences de libération conditionnelle.

Mise en liberté sous condition

La charge de travail à la CLCC est fonction d'un grand nombre de facteurs, dont certains sont indépendants de sa volonté. Les dispositions législatives qui régissent les activités de la Commission (à savoir celles énoncées dans la LSCMLC) indiquent précisément à quel moment et de quelle façon celle-ci doit mener ses activités (p. ex. quand la loi prévoit qu'un examen doit être mené et quand tenir une audience). La charge de travail dépend également des délinquants, des victimes et de la collectivité. Concrètement, cela signifie que la CLCC doit composer avec de lourdes charges de travail, portant sur des questions importantes pour la sécurité du public, dans des délais serrés et sous l'œil extrêmement attentif du public. En 2015-2016, la CLCC s'attend à effectuer plus de 19 000 examens en vue d'une mise en liberté sous condition pour des délinquants sous responsabilité fédérale ou provinciale-territoriale.

La Commission continue de déployer des efforts pour déterminer et gérer la charge de travail et les répercussions sur les coûts des récentes modifications apportées aux lois et aux règlements et des modifications qui ont été proposées (p. ex. la *Charte canadienne des droits des victimes*, les modifications apportées à la section Permission de sortir avec escorte de la LSCMLC, la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*).

Les dispositions de la LSCMLC relatives à la transparence et à l'obligation de rendre compte continuent de présenter d'importants défis pour la Commission dans les domaines suivants :

- la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels;

- la prestation de services d'information et d'aide aux personnes qui souhaitent assister aux audiences de la CLCC à titre d'observateurs ou avoir accès au registre des décisions de la Commission;
- la prestation d'un programme d'information du public.

Suspension du casier et clémence

La charge de travail de la CLCC en matière de suspension du casier est fonction de facteurs indépendants de sa volonté. Les dispositions législatives qui régissent les activités de la Commission (à savoir celles énoncées dans la LCJ) indiquent précisément de quelle façon celle-ci doit mener ses activités (p. ex. admissibilité et mesure du mérite). La charge de travail dépend également des volumes changeants de demandes de suspension du casier. Concrètement, cela signifie que la CLCC doit composer avec de lourdes charges de travail, portant sur des questions essentielles à la sécurité du public, dans des délais établis par la loi (la LFU), et sous l'œil extrêmement attentif du public. En 2015-2016, la Commission compte mener plus de 10 000 évaluations de dossiers en vue de la suspension du casier et rendre des décisions connexes.

Depuis février 2012, les demandeurs d'une suspension de casier doivent débourser des frais de traitement de 631 $. Par conséquent, la CLCC doit suivre des normes de service établies selon les exigences de la LFU. En 2015-2016, la Commission continuera de miser sur la réalisation de mesures d'efficience opérationnelle et de rationaliser les processus.

Depuis 2010, la Division de la clémence a observé une croissance constante du nombre de demandes de clémence. Afin de réduire au minimum les répercussions de cette augmentation, des stratégies en matière de ressources humaines et des processus de rationalisation ont été adoptés, et de meilleures stratégies d'enquête sont utilisées. La Commission s'attend à gérer plus de 120 demandes de clémence actives en 2015-2016.

Gestion stratégique des ressources

La Commission doit continuer d'assurer une gestion stratégique des ressources humaines et financières, de la sécurité, des technologies et de l'information afin de favoriser une bonne exécution des programmes. Elle s'est engagée à maintenir en poste un effectif compétent, diversifié et dynamique capable de remplir son mandat de façon remarquable au bénéfice des Canadiens, aujourd'hui et dans les années à venir.

La Commission a comme principal défi de stabiliser son effectif et de renforcer la planification de la relève en ce qui concerne son personnel de la fonction publique et ses commissaires.

La Commission doit continuer de disposer d'un nombre suffisant de commissaires, qui sont nommés pour une durée déterminée par le gouverneur en conseil. La LSCMLC précise que le nombre maximal de commissaires à temps plein à la Commission est de 60 et prévoit la nomination de commissaires à temps partiel pour aider à absorber la charge de travail variable relative aux décisions sur la mise en liberté sous condition. La CLCC continue de s'assurer qu'elle réunit un nombre suffisant de candidats qualifiés aux fins de la sélection des commissaires. Elle offre aussi une formation et un encadrement afin de s'assurer que les commissaires ont les connaissances requises pour appliquer les lois et les règlements et évaluer les risques avant de rendre une décision.

De plus, le départ de fonctionnaires d'expérience a des répercussions importantes puisqu'il appauvrit la mémoire organisationnelle et diminue le bagage des connaissances cruciales dans les domaines des lois, des politiques et de la formation. Cette conséquence se fait particulièrement sentir au sein d'un petit organisme. Le personnel de la Commission assure la continuité au chapitre des connaissances et de l'information indispensables au soutien et à la réalisation des programmes. La CLCC a donc élaboré un plan de ressources humaines, mis à jour régulièrement, afin de faire face au roulement du personnel.

L'accès en temps opportun à l'information pertinente est le fondement de la prise de décisions judicieuses relativement à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, des recommandations concernant la clémence et, au bout du compte, de la contribution constante de la Commission à la sécurité du public. Qui plus est, la CLCC doit gérer ses responsabilités aux termes de la loi qui consistent à communiquer des renseignements appropriés aux victimes d'actes criminels, aux délinquants, aux autres partenaires du système de justice pénale et au public. Dans ce contexte, la gestion stratégique de l'information est primordiale, ce qui oblige la Commission à avoir en place les systèmes automatisés nécessaires pour permettre la collecte, le stockage et la communication efficaces de l'information. Elle doit également disposer des politiques et des procédures requises pour assurer une gestion efficace de l'information. Pour faire des progrès dans ces domaines, la Commission aura besoin de l'aide du SCC, qui est son fournisseur de services de technologie de l'information.

Dans un avenir assez rapproché, la Commission devra faire face à une charge de travail complexe et croissante en ce qui a trait aux responsabilités imposées par la loi. Pour cette raison, la gestion stratégique solide des ressources financières est essentielle à la surveillance étroite des répercussions et à la détermination de possibilités de réaffectation et de réinvestissement des fonds dans le cadre des programmes de la Commission, en harmonie avec les priorités changeantes.

Dépenses prévues

Les tableaux suivants fournissent un aperçu de la totalité des ressources financières et humaines dont la CLCC prévoit avoir besoin au cours des trois prochains exercices.

Ressources financières budgétaires (dépenses prévues – en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
45 915 750	47 349 808	46 794 921	46 794 921

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
510	510	510

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs de rendement et des objectifs pour le résultat stratégique de la CLCC. Le tableau indique aussi les dépenses prévues pour chacun des programmes pour les trois prochains exercices.

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses		2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2012-2013	2013-2014			2015-2016	2016-2017	2017-2018
Résultat stratégique : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes							
1.1 Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	35 653 808	36 601 459	37 160 796	33 532 213	35 815 175	34 104 354	34 104 354
1.2 Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 562 361	5 552 600	5 916 936	4 942 242	4 566 281	5 104 001	5 104 001
1.3 Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concemant la clémence	274 473	2 846 012	2 254 367	539 078	580 474	573 967	573 967
Total partiel – Résultat stratégique	**41 490 542**	**45 000 071**	**45 332 099**	**39 013 533**	**40 961 930**	**39 782 322**	**39 782 322**
Total partiel – Services internes	5 021 148	5 410 406	5 395 356	6 902 217	6 387 878	7 012 599	7 012,599
Total	**46 511 790**	**50 410 477**	**50 727 455**	**45 915 750**	**47 349 808**	**46 794 921**	**46 794 921**

Les dépenses prévues tiennent compte des fonds qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentées dans la mise à jour annuelle des niveaux de référence, de même que dans les budgets supplémentaires des dépenses et les virements d'affectation qui devraient être reçus au cours de chaque exercice.

Harmonisation des dépenses de 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental
(en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes	1.1 Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	35 815 175
	1.2 Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition.	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	4 566 281
	1.3 Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	580 474

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires sociales	40 961 930

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation

Pour 2015-2016, la CLCC prévoit dépenser 47,4 $ millions de dollars pour atteindre les résultats escomptés de ses programmes et contribuer à la réalisation de son résultat stratégique.

La figure ci-dessous montre les tendances en matière de dépenses de la CLCC de 2012-2013 à 2017-2018. Les dépenses prévues de 50,7 $ millions de dollars pour 2014-2015 sont fondées sur les prévisions de la CLCC établies en novembre 2014.

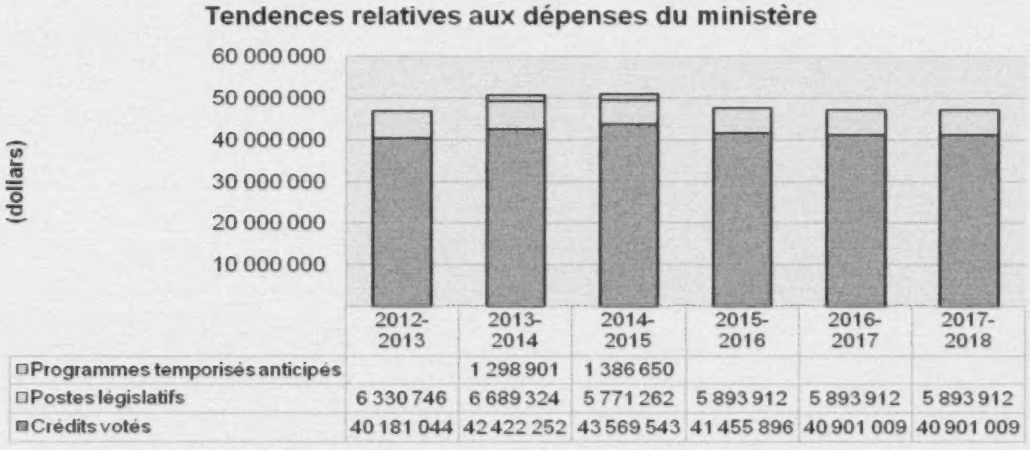

Les montants de dépenses présentés dans ce tableau pour 2012-2013 à 2013-2014 sont des dépenses réelles émargeant aux Comptes publics du Canada.

Les dépenses projetées pour l'exercice financier 2014-2015 sont de 50,7 millions de dollars. Cette estimation est basée sur les autorisations totales moins un montant non utilisé estimé à 0,5 millions de dollars. Les autorisations totales s'élèvent à 51,2 millions de dollars et comprennent:

- un financement de 47,1 millions de dollars reçu dans le cadre du Budget principal des dépenses;
- un report de fonds de 2,0 millions de dollars non utilisés en 2013–2014;
- un financement de 0,7 million de dollars attendu à travers des transferts du Secrétariat du Conseil du Trésor en lien avec des versements tels que l'indemnité de départ et d'autres éléments associés aux rémunérations;
- un versement par le Secrétariat du Conseil du Trésor d'un financement transitoire unique de 1,3 millions de dollars pour effectuer des arriérés des paiements; et
- une augmentation de 0,1 millions de dollars de l'enveloppe des conventions collectives.

Les dépenses projetées pour l'exercice financier 2015-2016 sont de 47,3 millions de dollars, et comprennent :

- un financement de 45,9 millions de dollars à recevoir dans le cadre du Budget principal des dépenses;
- un report de fonds non utilisés en 2014-2015 estimés à 0,5 millions de dollars; et
- le versement de transfert de 0,9 millions de dollars attendu du Secrétariat du Conseil du Trésor en lien avec le paiement de l'indemnité de départ et d'autres éléments relatifs à la rémunération devant être remboursés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les dépenses projetées pour les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018, respectivement, sont de 46,8 millions de dollars; ceci correspond au financement prévu dans le Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits de l'organisation, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2015-2016 sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II – Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

La Commission a un seul résultat stratégique :

> Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes

Les programmes et les priorités de la CLCC visent à soutenir une progression constante vers la réalisation de son résultat stratégique. La section suivante décrit les quatre programmes de la CLCC et précise pour chacun les résultats escomptés, les indicateurs de rendement et les objectifs. En outre, cette section explique comment la CLCC se propose d'atteindre les résultats escomptés et indique les ressources financières et non financières qui seront consacrées à chaque programme.

Programme 1.1 : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

Description du programme : La mise en liberté sous condition est fondée sur le principe selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle des délinquants dans la collectivité, s'il y a lieu. La qualité des décisions fondées sur le risque de récidive ainsi que des programmes et des traitements efficaces et une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus. Dans le cadre de ce programme, le personnel de la CLCC fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions et il élabore des cours et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015–2016 Budget principal des dépenses	2015–2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
33 532 213	35 815 175	34 104 354	34 104 354

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016-2017	2017-2018
338	338	338

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cibles[2]	Date de réalisation
Décisions sur la mise en liberté sous condition qui contribuent à la sécurité publique	Pourcentage des délinquants en liberté conditionnelle qui ne commettent pas de nouvelle infraction violente avant la fin de la période de surveillance.	≥98 %	Annuelle
	Pourcentage des délinquants qui ont fini de purger leur peine en liberté conditionnelle totale et qui ne sont pas réincarcérés après leur mise en liberté pour avoir été reconnus coupables d'une nouvelle infraction violente (cinq ans après l'expiration du mandat).	≥98 %	Annuelle
	Pourcentage des décisions qui ne sont pas modifiées par la Section d'appel.	≥95 %	Annuelle

Points saillants de la planification

Continuer à :

- intégrer la gestion du risque pour l'organisation dans les structures de gouvernance et les processus décisionnels;
- offrir un programme d'orientation et de formation approfondies à l'intention des nouveaux commissaires pour leur fournir l'information et les ressources dont ils ont besoin pour être prêts à évaluer le risque et à prendre des décisions judicieuses en matière de mise en liberté sous condition;
- veiller à ce que la technologie soit utilisée de manière efficace afin de soutenir la prise de décisions des commissaires (p. ex. au moyen de l'élaboration, du soutien et de la maintenance du Système intégré des décisions (SID), de l'analyse de données, de lignes directrices relatives à la vidéoconférence, etc.);
- évaluer les initiatives législatives et gouvernementales afin de répondre aux modifications prévues dans la LSCMLC au moyen de la *Charte canadienne des droits des victimes* ainsi qu'aux autres propositions législatives et veiller à la modernisation des politiques et procédures connexes de la CLCC;
- renforcer les processus de qualification et de renouvellement du mandat des commissaires et procéder à des évaluations de la déontologie et du rendement des commissaires;
- offrir régulièrement aux commissaires une formation ancrée dans les pratiques fondées sur des données probantes, propre aux activités des commissaires et conforme aux principes de l'apprentissage des adultes et mettre continuellement cette formation à jour.

Programme 1.2 : Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Description du programme : Ce programme permet à la CLCC d'exercer ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la LSCMLC. Il concerne les victimes d'actes criminels et le grand public, car il consiste à fournir de l'information, notamment l'accès au registre des décisions de la Commission, et à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. Le programme sert aussi à encourager la participation des citoyens, à mener des enquêtes

sur des incidents tragiques survenus dans la collectivité, à surveiller le rendement de la Commission et à rendre compte des processus de mise en liberté sous condition.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015–2016 Budget principal des dépenses	2015–2016 Dépenses prévues	2015–2016 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
4 942 242	4 566 281	5 104 001	5 104 001

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016-2017	2017-2018
45	45	45

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cible	Date de réalisation
La CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la LSCMLC.	Pourcentage des victimes qui sont satisfaites de la qualité et de la rapidité de communication des renseignements fournis par la CLCC.	≥80 %	La CLCC effectuera un sondage (à l'aide de questionnaires) auprès des victimes tous les cinq ans. Un questionnaire destiné aux victimes utilisant les services de la CLCC sera élaboré d'ici le 31 mars 2016.
	Pourcentage des personnes ayant accès aux services de la CLCC qui sont satisfaites de la qualité et de la rapidité de communication des renseignements fournis par la CLCC.	≥80 %	Analyse des réponses aux questionnaires tous les cinq ans.

Points saillants de la planification

Continuer à :

- s'acquitter de ses responsabilités législatives en fournissant des renseignements aux victimes, en favorisant leur participation aux audiences et en les encourageant à présenter une déclaration, de même qu'en facilitant leur accès au registre des décisions;
- offrir à l'échelle nationale une formation au personnel de la CLCC travaillant auprès des victimes afin d'accroître l'efficacité et l'uniformité globales des services aux victimes;
- communiquer avec les partenaires des systèmes de justice pénale provinciaux et territoriaux, avec les victimes et avec les partenaires de la collectivité.

Programme 1.3 : Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence

Description du programme : La suspension du casier vise à appuyer la réussite de la réinsertion sociale. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, se conduisent en citoyens respectueux des lois. Dans le cadre de ce programme, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour rendre ses décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. On doit également dans le cadre de ce programme évaluer les demandes et formuler des recommandations en vertu de la PRC (c.-à-d. concernant la clémence) ainsi que donner des conseils à la Commission sur le bien-fondé de chaque cas.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-16 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
5 239 078	5 280 474	6 218 767	6 218 767
(4 700 000)	(4 700 000)	(5 644 800)	(5 644 800)
539 078	580 474	573 967	573 967

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
55	55	55

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Cible[3]	Date de réalisation
Décisions en matière de suspension du casier qui favorisent la réadaptation et la réinsertion sociale dans la collectivité.	Pourcentage des personnes pour lesquelles la suspension du casier demeure en vigueur.	≥95 %	Annuelle

Points saillants de la planification

Continuer à :

- collaborer avec des partenaires du système de justice pénale dans le cadre de l'évaluation des demandes de suspension du casier menée par la CLCC;
- collaborer avec des ONG, y compris des organisations autochtones, au moment de fournir de l'aide aux personnes ayant présenté une demande de suspension du casier;
- travailler directement auprès des personnes ayant présenté une demande de suspension du casier afin de faciliter les processus.

Programme 1.4 : Services internes

Description du programme : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes ne concernent que les activités et les ressources applicables à l'organisme en général, et non celles fournies à un programme en particulier. Les groupes visés sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services de la technologie de l'information, services des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
6 902 217	6 387 878	7 012 599	7 012 599

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2015-2016	2017-2018
72	72	72

Points saillants de la planification

Continuer à :

- offrir une formation permanente aux employés et aux commissaires actuels pour leur fournir des renseignements à jour et pertinents ainsi que des ressources leur permettant d'améliorer continuellement leurs compétences;
- accroître l'uniformité des services organisationnels et veiller au respect des politiques et directives des organismes centraux au moyen d'une activité annuelle de contrôle;
- renforcer davantage la capacité en matière de ressources humaines dans des secteurs tels que la gestion des compétences et les valeurs et l'éthique;
- accroître l'uniformité des pratiques de gestion financière et veiller au respect des politiques et directives des organismes centraux au moyen d'une activité semi-annuelle de contrôle à distance et d'exercices cycliques de contrôle sur place.

Section III – Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats de la CLCC. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, peut être consulté sur le site Web de la CLCC.

Les informations financières prospectives présentées dans le présent Rapport sur les plans et les priorités visent à servir d'aperçu général de la situation financière et des activités de la CLCC.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2014–2015	Résultats prévus 2015–2016	Écart
Total des dépenses	63 126 394	60 490 746	(2 635 648)
Total des recettes	4 230 000	4 700 000	470 000
Coût de fonctionnement net	**58 896 394**	**55 790 746**	**(3 105 648)**

En 2014-2015, la mise en œuvre par le gouvernement du Canada de la paye en arrérages a entraîné une augmentation des dépenses en raison du paiement de transition unique de 1,3 M$. L'année 2014-2015 sera la dernière année du plan national d'aménagement des locaux, qui compte pour 1,4 M$ du total des dépenses. Le budget de fonctionnement prévu reporté de 2014-2015 à 2015-2016 compte 1,5 M$ en moins, ce qui est compensé par une augmentation des recettes de 0,5 M$; d'autres écarts minimes dans divers éléments expliquent le solde de l'écart.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016 sont affichés sur le site Web de la CLCC.

1. Stratégie de développement durable de l'organisation
2. Initiatives horizontales

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie, chaque année, des estimations et des projections des coûts pour ces mesures dans la publication *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans cette publication incombent uniquement au ministre des Finances.

Section IV – Coordonnées de l'organisation

Poste : Division des communications
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R1

Courriel : info@PBC-CLCC.gc.ca

Annexe – Définitions

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement de payer des sommes d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers et les paiements à des sociétés d'État.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget organisationnel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses. Une organisation est censée être au courant des autorisations qu'elle a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève de l'organisation, et cette dernière doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés et qui est traité comme une unité budgétaire.

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie à une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Programme temporarisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Notes de fin de document

[1] La Commission détermine les risques de l'organisation chaque année au moyen du profil de risque de l'organisation.

[2] La CLCC contribue à l'atteinte de cet objectif en s'assurant de prendre des décisions judicieuses concernant la mise en liberté sous condition. Des facteurs externes indépendants de la volonté de la CLCC peuvent aussi jouer un rôle.

[3] La CLCC contribue à l'atteinte de cet objectif en s'assurant de prendre des décisions judicieuses concernant la mise en liberté sous condition. Des facteurs externes indépendants de la volonté du CLCC peuvent aussi jouer un rôle.